

**DELIBERATION
COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023**

Le mardi trente-et-un octobre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de la commune de MEOBECQ, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.
Date de convocations : 24 octobre 2023
Nombre de Conseillers en exercice : 30

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Régis Blanchet, Michèle Yvernault-Trotignon, Nicolas Thomas, Alexandra Roulleaux, Denis Villin, Lucette Vioux, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Serge Lacot, Thierry Logie, Roger Chevreton, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Jean-Noël Mériot, François-Philippe Thibault

Membre suppléants présents votants : néant

Titulaires absents excusés : Arnaud Cibot, Christophe Pivot pouvoir donné à Alexandra Roulleaux, Patrice Perrat, Caroline Marcou pouvoir donné à Christophe Vandaele, Xavier Elbaz pouvoir donné à Jean-Noël Mériot,

Titulaires absents : Claudine Lardeau, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléants présents : Dany Badet, Françoise Batard, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Hubert Mousset

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN PORTÉ PAR LA SOCIETE ELICIO SUR LES COMMUNES DE SAINT-LACTENCIN ET VILLEDIEU-SUR-INDRE

Autre domine de compétence

Délibération 2023/10/011

Considérant le projet d'exploitation d'un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur les communes de Saint-Lactencin et de Villedieu-sur-Indre, ce projet étant développé par la société ELICIO France dont le siège social se trouve dans le 11^{ème} arrondissement de Paris.

Considérant que le Conseil communautaire peut formuler un avis sur la demande d'autorisation dans un délai maximal de quinze jours après la fin de l'enquête publique, soit au plus tard le 6 novembre 2023.

Vu l'arrêté d'enquête publique du Préfet en date du 27 juillet 2023,

Vu les pièces du dossier,

Vu les avis défavorables émis par les communes de Saint-Lactencin et de Villedieu-sur-Indre

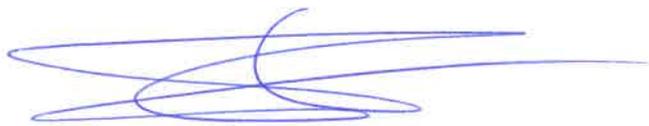
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Emet un avis défavorable sur le projet de parc éolien porté par la société ELICIO France pour l'exploitation d'un parc éolien, composé de quatre aérogénérateurs sur les communes de Saint-Lactencin et de Villedieu-sur-Indre.

Hubert MOUSSET
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président



Membres en exercice : 30
Membres présents : 23
Pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 26
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 1